

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le seize décembre à la Mairie à 20h30, sous la présidence de Laurent LINQUETTE, Maire ;

PRESENTS : Annaëlle CHATELAIN, Roland MAZAUDIER, Françoise LESCOËT, Gilbert DERUS, Harielle LESUEUR, Antoine ARTCHOUNIN, Frédéric MOREIRA, Laurence MARINIER, Ayda HADIZADEH, Serge GOUGEROT,

Alain RICHARD, Marie MAZAUDIER, Bernard ROZET, Marc BILLAND, Saïd BOURDACHE, Benoît DUFOUR, Adeline GELYS, Chrystelle ZAMI, Cédric BEN AMMAR, Romain TOSELLO-ORSOLA, Yasmine MESSAOUDI, Emmanuèle PROD'HOMME, Véronique PELISSIER, Isabelle YATOUNGOU, Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Henri POIRSON, Marie-Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE.

POUVOIRS :

Elisabete CORREIA-MONTEIRO qui avait donné pouvoir à Laurent LINQUETTE ;
Ali BOUGAA qui avait donné pouvoir à Annaëlle CHATELAIN ;
Béatrice PRIEZ qui avait donné pouvoir à Véronique PELISSIER ;
Nadia BERTRAND qui avait donné pouvoir à Guillaume POUJOL DE MOLLIENS.

EXCUSEES : Farida AIT SI ALI, Marie-Claude CLAIN;

SECRETAIRE DE SEANCE : Benoît DUFOUR.

LES DÉLIBÉRATIONS PEUVENT ÊTRE CONSULTÉES, EN MAIRIE, AUPRÈS DE L'ACCUEIL

Affichées en mairie le 23/12/2021

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022 DU BUDGET VILLE ET DES BUDGETS ANNEXES GOLF ET OFFICE LOCAL D'ANIMATION

Le Conseil municipal, prend acte de la tenue du débat et du rapport relatif au débat d'orientation budgétaire 2021 pour le budget principal de la ville, le budget annexe du golf et de l'Office Local d'Animation.

AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER DÉPOSÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'AMNAGEMENT DU FOND DE VAUX (SAFV)

Le Conseil municipal, par 31 voix pour et 2 voix contre, donne un avis favorable à la reprise par la Société d'Aménagement du Fond de Vaux (SAFV) de l'exploitation de la carrière à ciel ouvert de calcaire, située au lieudit « le Fond de Vaux », dans sa partie occidentale et à la remise en état du site par remblais avec des matériaux inertes. Cet avis favorable est rendu sous réserve que les modalités de reprise d'exploitation suivantes soient respectées :

- La SAFV suivra les recommandations du bureau d'étude INERIS en prévoyant une mesure temporaire de contrôle de vibration en début d'exploitation pour vérifier l'amplitude maximale des vibrations induites au niveau des fondations de la boulangerie industrielle ;
- La SAFV devra confirmer le maniement de blocs inférieurs à 8 m³ ;

- La SAFV devra disposer des moyens nécessaires pour assurer autant que de besoin, l'entretien des voies publiques aux abords du site ;
- Un accès depuis l'Avenue du Fond de Vaux sera privilégié ;
- La SAFV devra soumettre pour avis au Conseil municipal, une proposition technique et opérationnelle détaillant le parti d'aménagement retenu dans le cadre de la remise en état des sols et du chemin rural ainsi que les modalités de rétrocession à la ville des espaces aménagés, au terme de l'exploitation ;
- L'aménagement futur devra répondre aux ambitions paysagères et écologiques portées par la ville notamment au travers du PLU 2022, mais également permettre une reconquête plus ciblée et plus efficace des espèces végétales et animales impactées ;
- La SAFV devra prendre des dispositions pour réunir une fois par an, a minima : la commune, les riverains et toute personne publique ou morale intéressée pour présenter les résultats des différents relevés effectués sur le site, l'état d'avancement de l'exploitation et du réaménagement et tout élément permettant de prendre la mesure de l'exploitation du site.

CONVENTION DE COORDINATION ENTRE LA POLICE NATIONALE ET LA POLICE MUNICIPALE

Le Conseil municipal vote, par 31 voix pour et 2 voix contre, les termes de la convention de coordination conclue entre la police nationale et la police municipale et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention.

ATTRIBUTION DE BONS DE RÉDUCTION DANS LE CADRE DES ANIMATIONS DU MARCHÉ

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la création de nouveaux bons d'achat d'une valeur de 10 euros. Ces bons d'achat pourront être distribués, dans le cadre des animations du marché à partir du 1er janvier 2022, au même titre que les bons de 5 euros.

BUDGET VILLE 2022 - AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LE QUART DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT OUVERTS AU BUDGET DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise la Commune à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2022, dans la limite des crédits repris ci-dessous et ce avant le vote du budget primitif 2022 comme suit :

Chapitre	Affectation	Proposition d'autorisation
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Etudes, PLU & logiciels	34 800
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	Aides aux copropriétés	35 900
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Matériels pour les services (meubler, matériel de bureau et informatique, matériel divers) Travaux dans les bâtiments communaux, les groupes scolaires et gymnases - Aménagement & acquisition de terrains	1 242 000
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	Travaux pluriannuels de voiries - Enfouissement des réseaux - comblement des carrières	77 300
Total		1 390 000

BUDGET VILLE – VERSEMENT D'ACOMPTES SUR SUBVENTIONS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'acomptes sur subvention aux établissements publics détaillé ci-après et que ces acomptes seront versés en une seule fois avant le vote du budget primitif 2022.

	Statut	Acomptes	Mode de calcul
CCAS	Etablissement public	37 500 €	50% subvention 2021
CCAS – Aides à domicile	Etablissement public	47 500 €	50% subvention 2021
Caisse des écoles - Réussite éducative	Etablissement public	31 900 €	3/12 subvention 2021
Office Local d'Animation	Régie municipale	63 395 €	100% subvention 2021

DÉCISION MODIFICATIVE N°2/2021 – BUDGET GÉNÉRAL DE LA VILLE

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par 27 voix pour et 6 abstentions, approuve la décision modificative n° 2 au budget général 2021, jointe en annexe, arrêtée en dépenses et en recettes à **7 636,00** euros pour la section de fonctionnement et à **-1 188 069,00** euros pour la section d'investissement.

MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR DIVERSES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS INSCRITES AU BUDGET GÉNÉRAL

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la modification de l'autorisation de programme et des montants et l'échéancier des crédits de paiement.

CRÉANCES IRRECOUVRABLES PRÉSENTÉES PAR LE COMPTABLE PUBLIC – BUDGET GÉNÉRAL

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur pour le budget général les créances irrécouvrables pour un montant total de 16 556,57 euros et précise que les crédits sont prévus en dépenses au budget général 2021 sur les comptes 6541 « créances admises en non-valeur » et 6542 « créances éteintes ».

PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer une provision pour créances douteuses complémentaire à hauteur de 46 176,12 € afin de couvrir l'ensemble des restes à recouvrer de plus de 3 ans - antérieurs à 2019.

DEMANDE DE RÉITERATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNTS ACCORDÉE PAR LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS AU BAILLEUR VAL D'OISE HABITAT SUITE AU RÉAMENAGEMENT DE L'ENCOURS DE DETTE

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer la réitération des garanties des emprunts initialement donnée par notre commune sur leurs prêts contractés dont le montant total garanti s'élève à 3 250 558,33 €.

TARIFS DES PRESTATIONS POUR LES ENFANTS DISPOSANT D'UN PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI)

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les nouveaux tarifs fixés pour les Etudes dirigées et les études-accueil, mais aussi pour la restauration scolaire.

CIMETIÈRE – RÉVISION DES TARIFS DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la révision des tarifs des concessions funéraires pour 2022 comme suit :

	Concessions traditionnelles		Columbariums et cavernes	
	Tarifs actuels	Propositions	Tarifs actuels	Propositions
10 ans	/	/	300 €	320 €
15 ans	280 €	300 €	500 €	600 €
30 ans	550 €	590 €	/	/

RECENSEMENT - RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la revalorisation des tarifs proposés ci-dessous pour le recensement de la population en 2022.

IMPRIMES et FORFAITS	TARIFS 2021	PROPOSITIONS 2022 (revalorisation de 0.6 % basée sur l'indice du salaire mensuel de base)
BULLETIN INDIVIDUEL	2.29 €	2.30 €
FEUILLE DE LOGEMENT	1.46 €	1.47 €
FRAIS DE DEPLACEMENT	126.52 €	128 €
TOURNEE DE REPERAGE ET FORMATION (forfait)	200 €	200 €
CONTROLE (forfait)	130 €	130 €

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil municipal fixe, à 31 voix pour et 2 contre, la liste des emplois en procédant aux modifications suivantes :

EMPLOI/SERVICE	ANCIEN GRADE	NOUVEAU GRADE	TEMPS DE TRAVAIL
ATSEM à la crèche du Crocodile bleu	Adjoint technique	ATSEM principal de 2ème classe	Temps complet
Directeur jeunesse et sports	Attaché		Temps complet
Directeur de la communication et démocratie participative	Attaché		Temps complet
Directeur culture et évènementiel	Attaché		Temps complet

Chargé de mission vie locale	Attaché principal	Temps complet
Responsable de l'action culturelle	Attaché	
Directeur des affaires sociales	Rédacteur principal de 1ère classe	

Les postes suivants sont supprimés :

- 1 poste d'assistante administrative à l'enfance à temps complet ;
- 1 poste de brigadier-chef principal à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet aux espaces verts ;
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet aux espaces verts;
- 1 poste d'adjoint technique au gymnase d'Epluches à temps complet ;
- 1 poste d'animateur à temps complet ;
- 9 postes d'assistante maternelle ;
- 1 poste d'adjoint technique d'opérateur au CSU à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint technique principal à temps complet et 1 poste d'adjoint technique, suite à un détachement sur stage sur le grade de gardien brigadier.

RÈGLEMENT CADRE RELATIF AU TEMPS DE TRAVAIL

Le Conseil municipal vote, à 31 voix pour et 2 contre, le nouveau règlement cadre relatif au temps de travail, applicable à compter du 1^{er} janvier 2022.

ACQUISITION AMIABLE DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ « V3 » SITUÉ 11 RUE DES ÉGALISSES

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, la signature par le Maire, ou son représentant dûment habilité, de l'acte de vente et la prise en charge des frais et travaux par la Ville de l'emplacement réserve « V3 » à détacher de la parcelle AZ n°208.

DÉSFFECTATION ET DÉCLASSEMENT D'UNE EMPRISE FONCIÈRE DANS LE CADRE DE LA RÉSIDENTIALISATION DE LA COPROPRIÉTÉ SAINT-LOUIS

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, la désaffectation à l'usage du public de cette emprise foncière, constatée par acte d'huissier et, d'autre part, autorise, au vu du constat de désaffectation, le déclassement de ladite emprise du domaine public.

CESSION D'UNE EMPRISE FONCIÈRE DANS LE CADRE DE LA RÉSIDENTIALISATION DE LA COPROPRIÉTÉ SAINT-LOUIS

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet de cession de l'emprise foncière communale intégrée dans la résidence et autorise le Maire ou son représentant dûment habilité à signer l'acte notarié afférent.

RÉGULARISATION D'ALIGNEMENT DE LA PROPRIÉTÉ SISE 41 RUE DES BEAUX VENTS

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, la signature par le Maire ou son représentant dûment habilité de l'acte notarié afférent et le classement de la parcelle dans le domaine public communal.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA COMMUNE, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET LA CAISSE RÉGIONALE D'ASSURANCE

MALADIE D'ILE-DE-FRANCE POUR LA MISE À DISPOSITION À TITRE GRATUIT D'UN BUREAU DE L'HÔTEL DE VILLE

Le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, favorablement à la convention et autorise le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer cette convention ainsi que les avenants, le cas échéant.

CONVENTION CADRE OPTION B AVEC L'OPÉRATEUR ORANGE, DANS LE CADRE DES OPÉRATIONS D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire ou son représentant dûment habilité à signer la convention correspondante et les actes subséquents.

CONVENTION CONCERNANT L'INSTALLATION DE MATÉRIEL DE VIDÉO PROTECTION SUR DES BÂTIMENTS

Le Conseil municipal, à 31 voix pour et 2 contre, autorise Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention.

RAPPORT ANNUEL CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU CRÉMATORIUM ET DU PARC MÉMORIAL – EXERCICE 2020

Le Conseil municipal approuve, à 31 voix pour et 2 contre, le rapport présentant les conditions d'exécution du service public et prend acte du rapport annuel pour l'exercice 2020 de la gestion du Crématorium de Saint-Ouen l'Aumône.

RAPPORT ANNUEL CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU GOLF – EXERCICE 2020

Le Conseil municipal approuve, à 31 voix pour et 2 contre, le rapport présentant les conditions d'exécution du service public et prend acte du rapport annuel pour l'exercice 2020 de la gestion du Golf public de Saint-Ouen l'Aumône.

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE À LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ

Le Conseil municipal désigne, à l'unanimité, en qualité de représentants de la commune à la Commission Intercommunale d'Accessibilité les élus suivants :

- Titulaire : Monsieur Cédric BEN AMMAR, Conseiller municipal délégué à la Tranquillité publique et l'accessibilité,
- Suppléante : Madame Elisabete CORREIA MONTEIRO, Conseillère municipale déléguée à la Jeunesse et à l'Insertion sociale.

Fait à Saint-Ouen l'Aumône, le : 22 décembre 2021

Le Maire,

Laurent LINQUETTE